

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 Avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11. Nombre de présents : 08.
Nombre d'excusés : 01. Nombre de procurations : 03.
Nombre d'absents : NEANT. Nombre de votants : 10.
Date de convocation : 05/04/2024. Date d'affichage de la convocation : 05/04/2024.

Etaient présents : DUFOUR Guy-Noël, SERRES Muriel, GAIKOWSKI Yolande, CALVET Sébastien, LAMBERT François (jusqu'à 21 h 00), PASINI Philippe, PEYVERGES Christine, TRAVERT Valérie. LEROY Christel, Secrétaire Général de Mairie.

Procuration : CLERC Benjamin à PEYVERGES Christine, LAMBERT François à TRAVERT Valérie et DURAND Pierre-Jean à DUFOUR Guy-Noël.

Quorum : 08 présents (LAMBERT François, jusqu'à 21 h 00).

Absent(s) excusé(s) : MEUNIER Xavier.

Secrétaire de Séance : GAIKOWSKI Yolande.

Président de Séance : DUFOUR Guy-Noël.

Afin de permettre à LAMBERT François de partir à 21 heures (contrainte personnelle), le point 6 est traité tout de suite après le Point 2. Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Approbation du procès-verbal du 07 mars 2024 (joint à la convocation)

Aucune remarque n'étant faite, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Le procès-verbal va être diffusé aux habitants.

2. Communication de l'état récapitulatif des indemnités 2023 versées aux élus.

L'état récapitulatif des indemnités versées aux élus doit être communiqué chaque année aux membres du Conseil Municipal et à tout habitant qui en fait la demande.

Les indemnités suivantes ont été versées aux élus durant l'année 2023 :

| | | |
|-------------------|---------------|--------------|
| Guy-Noël Dufour | 8 440,80 brut | 7 301,30 net |
| Muriel Thore | 4 818,20 brut | 4 167,74 net |
| Yolande Gaikowski | 4 220,41 brut | 3 650,65 net |
| Xavier Meunier | 2 409,10 brut | 2 083,87 net |

Le Conseil prend acte de cette communication.

3. Vote des taux communaux 2024 (taxe foncière sur le bâti et non bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

Entre 2023 et 2024, suite à l'inflation, les bases utilisées pour les taxes foncières bâti et non bâti ainsi que pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), ont augmenté de 3,9 %.

A cet effet s'ajoute une augmentation :

- D'environ 1 500 € (sur 94 000 €) sur la base du foncier bâti suite à des permis de construire et déclarations préalables.
- D'environ 11 000 € (sur 27 000 €) sur la base THRS suite à une régularisation effectuée par le processus « Je gère mes biens immobiliers » réalisé en 2023.
- Au total, à taux identiques, cela correspond à une recette supplémentaire d'environ 5 000 €.

La THRS est actuellement de 9,64 %, ce qui est relativement bas par rapport à la moyenne du département. La loi des Finances 2024 introduit la possibilité d'une « Majoration spéciale Taxe d'habitation », indépendante des autres taux mais limitée jusqu'à 75 % du taux moyen du département. Pour Blaziert, cela représenterait une recette supplémentaire d'environ 250 €.

Le Conseil est appelé à délibérer pour fixer les taux communaux 2024.

Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de conserver tous les taux sans augmentation :

TH (taxe d'habitation) : 9,64 %

TFB (taxe foncière sur le bâti): 58,67 %

TFPNB (taxe foncière sur le non bâti): 92,09 %

Délibération votée à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

4. Vote du Budget Primitif 2024 de la Commune

Au niveau des Dépenses de Fonctionnement, chaque ligne budgétaire tient compte :

- de l'historique des sommes prévues et réalisées sur les années 2021 à 2023,
- des variations sûres ou probables sur certains postes (électricité, assurances, salaires...)

Au niveau des Recettes de Fonctionnement, il a été tenu compte des entrées attendues au niveau des impôts locaux et des dotations. Ces précisions ont été établies lors d'un travail commun entre le Maire, la Secrétaire de Mairie et la 1ère Adjointe.

Le Budget Primitif doit en principe être équilibré. Mais en fin d'exercice, les dépenses réalisées doivent être inférieures aux recettes.

Compte tenu de l'excédent total à fin 2023 de 55 391,10 €, qui doit être considéré dans les recettes de fonctionnement pour le Budget Prévisionnel de 2024, Monsieur Guy-Noël Dufour, Maire de Blaziert, propose de voter ce BP de fonctionnement en sur-équilibre de 41 000 €, afin de ne pas gonfler de façon anormale les prévisions de dépenses. Cette pratique a été validée avec notre Conseiller aux Décideurs Locaux de la DGFIP, tout comme en 2023.

Au niveau de dépenses d'investissement, sont à budgéter pour un montant total de 56 525 € :

- les prestations réalisées en 2023 à payer sur le budget 2024 (vitraux, travaux abri échangeur Pompe à chaleur),
- paiement des travaux déjà réalisés en 2024 (création de plate-bandes de la rue des Fleurs, vitraux),
- Paiement des travaux prévus en 2024 (vitraux, toit et isolation des combles de la Mairie),
- Achat 2023 sur budget 2024 et achats 2024 (panneaux lieux-dits).

La plus grande partie de ces dépenses correspondent à un report de ce qui avait été prévu en 2023 et en final non réalisé et non facturé sur le budget 2023. Le report de 55 305 € vient de la prévision de dépense pour équilibrer le budget 2023 (achat de terrains nus).

BP 2024, dont le projet a été envoyé à tous les conseillers le 29 Mars 2024 :

Section de Fonctionnement :

| | |
|-----------------|--------------|
| - Dépenses | 169 167,10 € |
| - Recettes | 210 167,10 € |
| - Sur-Equilibre | 41 000,00 € |

Section d'Investissement :

| | |
|------------|--------------|
| - Dépenses | 124 030,06 € |
| - Recettes | 124 030,06 € |

Le budget Primitif 2024 est adopté à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

5. Vote sur les Propositions du Comité Consultatif pour la dénomination des voies, suite à la réunion du 20 mars 2024.

Le Conseil Municipal du 7 mars a validé par délibération :

- Le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune.
- L'accompagnement gratuit de Gers Numérique pour la mise en place de l'adressage.
- La création d'un Comité Consultatif Adressage, composé de 3 habitants et 3 Conseillers.
- L'engagement au Budget des frais annexes comme le prix des panneaux des voies et des numéros.

Les habitants proposés par le Conseil ont accepté leur participation au sein du Comité Consultatif (Bernard GAZEAU, Angel SABBADIN, Christian TAHON). Le Comité s'est réuni le mercredi 20 mars de 20h30 à 22h30 sous la présidence du Maire. Le Maire présente les propositions faites par le Comité. En milieu rural hors bourg, le principe de numérotation est le système métrique où chaque habitation porte comme numéro la distance en mètres depuis le début de la voie jusqu'à l'entrée de la propriété, où se trouve généralement la boîte aux lettres.

La prochaine étape sera la visite de Gers Numérique le 22 avril à 14 h, afin de pouvoir compléter la Base d'Adresses Locale avec pour chaque habitation le nom de la voie et le numéro. Ce document fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Les membres du Comité Consultatif seront invités à participer à cette réunion.

Propositions du Comité votées à l'unanimité des conseillers présents et représentés.

6. SIAEP : Communication sur le projet d'usine de traitement de l'eau

Présentation faite par François Lambert, représentant de la Commune au SIAEP de Caussens sur la nouvelle usine d'eau potable. Le Comité de Pilotage s'est réuni le 18 mars afin de faire le point sur l'avancement de l'opération.

Il est prévu la création d'une lagune permettant de stocker une quantité importante d'eau de la Baïse pendant quelques jours, par ex. en cas de pollution. L'entreprise choisie pour la réalisation du projet est la SAUR, car elle est la seule qui propose un système de pré-oxygénation permettant une meilleure extraction des résidus de pesticides présents dans l'eau.

Prix total de l'installation :

| | |
|-------------------------|--------------|
| Usine | 10 880 000 € |
| Lagune et canalisations | 2 329 688 € |
| TOTAL | 13 209 688 € |

La nouvelle usine devrait être opérationnelle pour Août 2027.

Dont acte, pas de délibération.

7. Questions diverses

- Projet Aménagement de la Mairie :

Suite à l'envoi par le CAUE32 de leur note méthodologique après leur visite du 13 février, une nouvelle réunion de la Commission est fixée pour le jeudi 2 mai à 20 h 30.

- Ecoles :

A la demande du Maire, une modification du principe de calcul de la contribution de chaque commune a été discutée et acceptée, lors du dernier Conseil Syndical du SIVU. Ceci permettra une économie de 800 € pour la commune de Blaziert.

De plus, concernant la cantine, les conseils municipaux des 2 autres communes discuteront de la demande du paiement du reste à charge (prix facturé par Caussens : 3,60 €. Prix facturé aux familles : 2,70 €. Soit un reste à charge pour la Commune de Blaziert, de 0,90 € par repas, auquel s'ajoute du prix du goûter, soit 0,40 € par enfant).

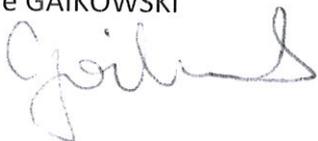
Le Maire de La Romieu a contacté les 3 maires du RPI afin de leur faire part de son désir de se rattacher à notre RPI, après discussion préalable avec le DASEN. Plusieurs conseillers évoquent le fait que les familles de Blaziert pourraient préférer scolariser leurs enfants à Caussens ou Condom au lieu de La Romieu, le trajet représentant un détour considérable.

Tour de Table des conseillers :

Lors du prochain conseil municipal, une délibération devra être prise au sujet des aides gouvernementales aux Jeunes Agriculteurs.

Séance levée à 22 h 00.

La Secrétaire de Séance
Yolande GAIKOWSKI



Le Président de Séance
Guy-Noël DUFOUR

